

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Diagnostique et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



## Déclaration de Maladie

N° M21- 0010586

91076

- Maladie       Dentaire       Optique       Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4724      Société : Ram

Actif       Pensionné(e)       Autre

Nom & Prénom : GUEJAJ Abdellatif

Date de naissance : 24/09/59

Adresse :

Tél : 06 49959595      Total des frais engagés : 603,50      Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 21 Nov 2021

Nom et prénom du malade : LAAPAR NAGAT      Age :

Lien de parenté :  Lui-même       Conjoint       Enfant

Nature de la maladie : Affection longue durée

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :      Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

**RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27/09/2011	Aspirateur	1	250 dhs	
			100 dhs	
			350 dhs	

**EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	21/10/21	253,50

**ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

**AUXILIAIRES MEDICAUX**

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

**RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

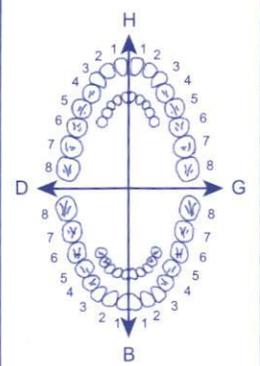
**Important :**  
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

**O.D.F PROTHESES DENTAIRES**

**DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE**

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553
B	



**[Création, remont, adjonction]**  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	MONTANTS DES SOINS
	DATE DU DEVIS
	DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



الدكتور التازي محمد نبيل  
Dr. Tazi Mohammed Nabil

**SPÉCIALISTE O.R.L**

Maladies et Chirurgie des Oreilles,  
du Nez et la Gorge  
Exploration Surdit e  
(Audiogramme -PEA)  
Chirurgie Thyroïdienne (Goitre)  
Traitement de l'allergie - Vertiges  
Pathologie du ronflement.

اختصاصي في جراحة الأنف - الأذن و الحنجرة  
جراحة الوجه و العنق - جراحة الكواتر  
و الجراحة المنهجية بالليزر  
تشخيص و علاج الصمم و البدوخة  
علاج الحساسية و الشخير

Casablanca, Le 28/05/2023  
Pharmacie Thripha - Aminaridououne  
Casablanca  
T. 05 22 57 67 49  
05 22 52 05 38  
15 N°2 Hay Inara 1  
Dr. Tazi Mohammed Nabil  
Spécialiste O.R.L  
132, Boulevard Idriss el Hachemi, Casablanca, Maroc  
T. 05 22 57 67 49 - 06 69 99 33 33

LOT 217836  
EXP 07 2023  
PPV 79.00 DH

Caayan Najat

Innexium 40 123,60  
29/1

Amiculon 79,00

SYNTHEMEDIC  
22 rue zoubier binou el aouam roches  
noires casablanca  
INEXIUM Cpr GR  
40 mg  
Boite 14  
E41165DMP 21ANRO P.P.V. 123.60 DH  
18001 020607

Liprane 22,20  
24 x 21  
28,70

PPV: 28DH70  
PER: 03/26  
LOT: K760

30 ml gouttes  
Voie orale  
PPV: 28DH70  
PER: 03/26  
LOT: K760  
Behringer  
Belheim  
T. 253,50

132, شارع إدريس الحازي حمية  
قرية الجماعة - سيابة - الداز البيضاء  
الهاتف : 05 22 57 67 49  
المحمول : 06 69 99 33 33

# CABINET ORL DR TAZI NABIL

132, Bd Idriss El Harti Jamila (3) CD Sbata- CASABLANCA

TEL : 0522 57 67 49

## NOTE D'HONORAIRES

NOM PRENOM ..... L. AAYAR NAJAT .....

Reçu la somme de ..... 350 dhs (Trois - cent .....

..... Cinquante dinars) .....

Pour consultation ORL (C2) + (K  $\int$ ) pour microaspiration pour bouchon de cérumen

Dr. TAZI Nabil  
Spécialiste en ORL  
Maladies de l'oreille, du nez, de la gorge, de l'oreille  
132, Boulevard Idriss El Harti Jamila (3)  
CD Sbata - Casablanca  
Tél : 05 22 57 67 49 - Gsm : 06 69 99 33 33

CASABLANCA, Le... 21/10/2011 .....